

Les Infos de Base

mercredi 14 janvier 2004
volume 7, numéro 2
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Statutes of Canada Infobase, sont à jour au 30 avril 2003.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. **C-19**, a. 29.13.

Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1er avril 2006, L.Q. 2003, c. 16. a. 49.

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. **C-27.1**, a. 14.11.

Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1er avril 2006, L.Q. 2003, c. 16. a. 50.

Loi sur les forêts, L.R.Q., c. **F-4.1**, aa. 4, 7, 14, 14.3, 14.4, 16.2, 25.1, 29, 35.2, 35.6, 35.15, 50, 70.1, 73.1, 86.1, 86.2, 92.0.1, 92.0.3, 92.0.12, 95.6, 103, 103.1, 104.3.1, 106, 124.41-124.45, 126, 126.1, 127, 128, 147, 147.0.1, 147.1, 147.4, 164, 165, 170.4, 172, 177, 186.7.

Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1er avril 2006, L.Q. 2003, c. 16. aa. 1-12, 20, 21, 22 (partie), 23-29, 31-46, 48.

Loi sur le ministère des Ressources naturelles, L.R.Q., c. **M-25.2**, a. 17.14.

Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1er avril 2006, L.Q. 2003, c. 16. a. 51.

Loi assurant la mise en oeuvre de l'Entente concernant une nouvelle

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 2 du 14 janvier 2004. Les modifications apportées par le L.Q. 2003, c. 16 et entrées en vigueur au 14 janvier 2004 ont également été intégrées.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 2 du 14 janvier 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 2 du 10 janvier 2004.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 2 du 14 janvier 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 2 du 10 janvier 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2003.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual*

relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, L.R.Q., c. **M-35.1.2**, a. 22.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1er avril 2006, L.Q. 2003, c. 16, a. 62.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des géologues du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 25-09-03, (2003) 135 G.O. 2, 4614], nouveau;

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle du Collège des médecins du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 08-12-03, (2004) 136 G.O. 2, 135], nouveau;

Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 3.001.1], a. 17;

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des médecins du Québec, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 5.1], abrogé;

Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, [R.R.Q., c. **M-19.1.2**, Décision du 10-10-03, (2003) 135 G.O. 2, 4838], abrogé;

Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, [R.R.Q., c. **M-19.1.2**, Décision du 12-12-03, (2004) 136 G.O. 2, 137], nouveau;

Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 13.2], a. 5.